

# Sommaire décisionnel

À l'été 2023, les partenaires de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais ont confié le mandat à l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) de comprendre la situation de l'établissement agricole régionale. Cet objectif concerne autant les spécificités relatives au démarrage qu'au transfert d'entreprises agricoles. Avec ce contexte à l'esprit, l'ODO est allé à la rencontre de 43 agriculteurs dans le but de comprendre leur vécu. Afin de recueillir des informations complémentaires et de rejoindre davantage de participants, un sondage à l'intention des entrepreneurs agricoles débutants a aussi été distribué. Ce travail contient des informations permettant, entre autres, d'actualiser les documents de planification du territoire des différentes MRC.

Les paragraphes qui suivent résument l'étude à partir de ses principaux constats. Ensuite, douze propositions et pistes de solution sont présentées afin d'améliorer l'établissement agricole en Outaouais.

---

## Constats 1

### Des parcours d'établissement hétérogènes

- Bien que 80,9 % des entrepreneurs détenaient une expérience en agriculture avant de s'établir, seulement 29,8 % des répondants ont déclaré être diplômés d'une formation agricole. De plus, 71,4 % des personnes ayant déclaré avoir obtenu un diplôme en agriculture sont des femmes.
- Le groupe d'âge le plus représenté au sondage est celui des 40 ans et plus.
- En date du plus récent portrait, les femmes représentaient 39 % de la relève agricole de l'Outaouais et 69 % des établissements se faisaient par voie de démarrage (MAPAQ, 2023). Ces deux variables représentent, à l'échelle québécoise, les plus hautes proportions de leur catégorie respective.
- 76,6 % des répondants disent pouvoir compter sur un soutien de la part de leurs proches ou de leur communauté. Les agricultrices reçoivent davantage d'aide bénévole que leurs homologues masculins (respectivement 68,2 % et 44 %). À l'inverse, seulement 22,7 % des femmes disent pouvoir compter sur un soutien professionnel rapide et efficace alors que 56 % des hommes affirment avoir accès à une telle aide.

## Constats 2

### Des canaux de communication troubles et un soutien peu adapté

- La lourdeur administrative associée à l'obtention de prêts ou de subventions est un irritant majeur pour les agriculteurs. Plusieurs d'entre eux ne savent pas vers qui se tourner en cas de besoin et, lorsqu'ils le savent, il arrive trop souvent que le soutien reçu ne réponde pas convenablement à leurs besoins.
- Les agriculteurs jugent que l'information leur étant transmise dans les communications en provenance des ministères est trop souvent bureaucratique, ce qui complexifie davantage l'accès à ces aides. La majorité des agriculteurs (61,7 %) déclarent avoir beaucoup de difficulté à accéder aux subventions et aux aides gouvernementales.
- Les entrepreneurs se désolent du manque de souplesse de ces programmes d'aide. De plus, certains d'entre eux sont réservés aux agriculteurs de moins de 40 ans. Plusieurs ressentent que les programmes d'aide ne répondent pas à leurs besoins, ce malgré l'augmentation graduelle de la présence de nouvelles entreprises agricoles dans la région depuis 2016.

### Constats 3

#### Constats 3 : Une prépondérance de petites entreprises précaires

- En 2021, 40 % des producteurs de moins de quarante ans de l'Outaouais déclarait des revenus bruts d'entreprise inférieurs à 25,000 \$ (ibid.). À titre comparatif, le taux à l'échelle québécoise est de 15 %.
- Parallèlement, 89,4 % des répondants indiquent avoir conservé un autre emploi depuis le début de leurs démarches d'établissement. Face aux incertitudes du marché et aux fluctuations de la demande depuis la pandémie COVID-19, plusieurs agriculteurs disent aujourd'hui réduire leurs volumes de production afin de consacrer davantage de temps à leur emploi secondaire.
- En plus d'avoir un second emploi, 63,8 % des répondants déclarent travailler plus de 41 heures par semaine sur l'entreprise agricole. Malgré leur désir de poursuivre leurs activités, plusieurs agriculteurs disent être épuisés, d'autres se sentent isolés. Enfin, les difficultés financières représentent un facteur de stress important chez ces derniers.

### Constats 4

#### Des particularités limitrophes et transfrontalières négligées

- La rareté des terres agricoles, conjuguée au phénomène de concentration de celles-ci entre les mains de moins en moins de propriétaires, fait augmenter la valeur moyenne à l'hectare. Les prix moins élevés qu'ailleurs au Québec attirent des investisseurs, des villégiateurs et de grandes fermes provenant de l'extérieur de la région. Ces facteurs rendent plus difficile l'accès à la terre pour les entrepreneurs débutants.
- Malgré le récent rachat de l'abattoir à Shawville par la MRC de Pontiac (dont l'ouverture est à venir au moment de publier ce document), la situation de l'abattage inquiète fortement les agriculteurs. Le manque de place et le fait que celles qui sont en activité ne soient pas sous inspection fédérale limitent l'expansion des fermes et la vente interprovinciale.
- Les entrepreneurs rencontrés priorisent la mise en marché en circuit court. Le vaste territoire de l'Outaouais occasionne des enjeux de transport et d'entreposage qui limite les capacités de commercialisation des agriculteurs. Des solutions, par exemple celles proposées dans [l'une de nos études](#), tardent à être exécutées.

- La langue maternelle de 44 % des agriculteurs de l'Outaouais est l'anglais (MAPAQ, 2020). Les agriculteurs anglophones redoutent certains aspects de l'encadrement législatif québécois, notamment en ce qui a trait aux communications gouvernementales uniquement en français.

### Constats 5

#### Le transfert d'entreprise, un processus rare et complexe

- En 2021, 31 % de la relève en Outaouais s'est établie par voie de transfert apparenté ou non (MAPAQ, 2021a). La somme de ces deux modes d'établissement à l'échelle québécoise était alors de 64 %.
- Les observations recueillies permettent de conclure que très peu d'entrepreneurs agricoles planifient leur retraite en vue d'un transfert. Faute de planification, l'entreprise et la terre deviennent plutôt des actifs garantissant la retraite à la suite d'une vente au meilleur offrant.
- Plusieurs cédants et repreneurs ayant vécu un transfert familial disent avoir rencontré des situations conflictuelles avec leurs proches. Afin d'être correctement préparé, l'accès à un réseau d'aide et d'accompagnement – notamment pour la médiation – est un facteur étant ressorti comme déterminant au succès d'un tel processus.



# Proposition et pistes de solution

Les propositions qui suivent sont inspirées d'initiatives québécoises et étrangères, ainsi que de solutions tirées de la littérature scientifique. Elles synthétisent les espoirs et attentes des agricultrices et agriculteurs ayant participé à cette étude. Elles revisitent également les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Enfin, elles rejoignent les résultats issus de divers exercices de concertation, notamment la Plateforme de revendications 2024-2025 de la FADQ, le Forum 2025 pour le renforcement des systèmes alimentaires territoriaux (SAT) et le Plan de développement bioalimentaire de l'Outaouais 2025-2030 (PDBO). Les propositions ont été classées en fonction des axes d'intervention présentées de ce dernier.

## Entrepreneuriat

1. Qu'un **accompagnement facilitant la recherche et l'obtention de prêts et de subvention** soit offert gratuitement aux producteurs. La personne chargée d'offrir ce service devrait rencontrer les agriculteurs afin d'apprendre à connaître leurs besoins et aspirations entrepreneuriales. Elle devrait centraliser et vulgariser les informations pour les bénéficiaires en plus de les accompagner dans la rédaction de demandes d'aide.

2. Que les entrepreneurs débutants reçoivent, lorsque nécessaire, un **accompagnement entrepreneurial axé sur la viabilité** de leur entreprise afin qu'ils s'affranchissent des prêts, des subventions et de leur emploi secondaire (Ahmad et al., 2020 ; Nadolnyak et al., 2019).

3. Que les organismes et directions ministérielles régionales entreprennent des démarches auprès des instances provinciales afin d'**accroître la reconnaissance des droits des nouveaux agriculteurs anglophones et de promouvoir un accès équitable aux services et à l'information** pour l'ensemble des producteurs de la région.

## Attraction et établissement

4. Que les municipalités, MRC et organismes régionaux poursuivent et accentuent leurs efforts afin de faciliter l'accès à la terre, notamment par **l'intégration d'initiatives promulguant différents modes d'accès à la terre**. Comme point de départ, nous recommandons la lecture de la [Boîte à outils sur les modes d'accès à la terre](#) développée par le Centre local de développement de la MRC Brome-Missisquoi (Carbonneau, 2025).

## Production

5. Que davantage de ressources humaines soient mises à la disposition des entrepreneurs agricoles débutants et des cédants afin que chaque entrepreneur soit sensibilisé à l'importance de planifier sa retraite. De plus, qu'ils reçoivent un **accompagnement pour le développement d'un plan de transfert** dans le but d'accroître le nombre de transferts d'entreprises agricoles effectuées régionalement. Le [programme d'accompagnement en repreneuriat](#) de la SADC de D'Autray-Joliette pourrait servir d'inspiration.

6. Que les municipalités et MRC adoptent et soutiennent des **solutions innovantes en habitation pour rapprocher les agriculteurs de leurs lieux de production**. Cette proposition se positionne d'abord dans un contexte de pénurie de logements et de surenchère immobilière. De plus, nous la présentons face aux contraintes réglementaires qui empêchent un nombre important de entrepreneurs agricoles débutants œuvrant dans le secteur à temps partiel d'habiter la terre qu'ils cultivent. Afin d'encadrer de telles initiatives et d'identifier des lots potentiels en vertu de l'article 59 de la LPTAA, nous recommandons aux territoires de se familiariser avec le parcours de la [Ferme 59](#) dans la MRC des Érables.

7. En partenariat avec les organismes régionaux, que les MRC de l'Outaouais collaborent pour concrétiser le **développement d'un guide à l'établissement** à l'intention des aspirants-agriculteurs et des entrepreneurs débutants. En plus de présenter les ressources humaines et financières à leur disposition, ce guide mettrait de l'avant les étapes à suivre pour lancer ou reprendre une entreprise agricole en tenant compte des différentes caractéristiques territoriales et transfrontalières de la région. Le contenu de ce guide pourrait s'inspirer de [L'Anti-Guide d'établissement en agriculture](#) publié par le CISA (Théberge et al., 2024).

8. Afin de contrer le phénomène de concentration des terres et d'appuyer les efforts d'accès à celles-ci pour les nouvelles générations d'agriculteurs, nous appuyons les propositions faites au MAPAQ, dans le cadre de la récente Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, pour la **création d'un observatoire national du foncier agricole** (MAPAQ, 2024a). Les fonctions de cette initiative pourraient être rattachées aux structures existantes, telles que L'ARTERRE et le Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires. Plus encore, son modèle de gouvernance devrait être participatif et constitué de groupes de travail régionaux afin d'orienter les actions dans le respect des spécificités territoriales. Les informations seraient recueillies en partenariat avec les ministères et pourraient permettre de dresser un inventaire des lots agricoles existants, de qualifier leur état et mettre à jour leur potentiel de culture, d'identifier les types d'acheteurs présents et potentiels, et enfin d'émettre des recommandations à l'intention du gouvernement. Un tel projet pourrait s'inspirer d'initiatives étrangères en cours, comme [celui de l'Irlande](#) (Irish Land Observatory) ou [celui à l'échelle européenne](#) (EU Land Observatory).

## Production

9. Que l'UPA et les organismes régionaux **sensibilisent davantage les créanciers aux réalités agricoles**. Cette éducation concerne particulièrement l'accès aux prêts et aux assurances. À ce propos, nous soutenons la recommandation de la feue CAPÉ pour que la **FADQ confie ses prêts garantis à la Caisse de dépôt et placement du Québec** dans le but d'assurer un contrôle équitable des taux d'intérêt pour les producteurs.

10. Que les **programmes d'aide financière soient reconduits et bonifiés afin de les rendre plus malléables pour répondre aux besoins et réalités des entrepreneurs**. Cela demande de revoir la définition de la relève agricole – et particulièrement le critère lié à l'âge – afin que celle-ci soit représentative de la population qui compose ce regroupement.

11. Que les MRC et les organismes régionaux **organisent davantage de rencontres et d'opportunités de réseautage pour les agriculteurs**, afin que ceux-ci puissent connaître et réviser les initiatives en cours, ainsi que participer activement à la conception et la mise en œuvre de nouvelles idées. Ces rencontres doivent être conviviales et organisées au bénéfice des producteurs.

## Transformation et commercialisation

12. En partenariat et complémentarité avec les initiatives locales et régionales, **concevoir et mettre en œuvre un pôle logistique alimentaire** pouvant prendre en charge la préparation, la transformation et la distribution d'aliments produits en Outaouais, ce à l'intention de sa population et de ses institutions. Une telle initiative vise à soutenir et alléger la charge des activités de mise en marché des producteurs, et doit donc se doter d'une structure de gouvernance qui priorise leurs intérêts.

